



CONCOURS JEUNES

“DESSINE-MOI TA RAISON DE CROIRE PRÉFÉRÉE”

Règlement (04/10/2025)

Qui peut participer ? Tous les enfants scolarisés de CM1 à la Terminale des Alpes-Maritimes + Monaco

Comment participer ?

Le responsable inscrit son groupe (classe, aumônerie, ...) avant le 31 octobre 2025 à l'adresse suivante : festival1000rc@gmail.com

Chaque jeune doit :

- Réaliser une œuvre représentant sa "Raison de Croire" sur une toile ou papier blanc au format 20x20 cm.
- Remplir intégralement le formulaire d'inscription, incluant une cession des droits d'auteur sur l'œuvre.
- Soumettre son œuvre, accompagnée du formulaire dûment complété. Seules les œuvres accompagnées d'un formulaire complet seront examinées par le jury.

Contenu du formulaire :

- Coordonnées des adultes référents (parents ou responsables légaux) : Nom, email et tel., adresse - nécessaires uniquement si l'œuvre est sélectionnée lors du premier choix.
- Signature de cession des droits d'auteur à titre gratuit pour les besoins du concours (exposition, publication, communication, ...etc.).
- Décharge de responsabilité en cas de perte ou de dommage de l'œuvre confiée.

⚠ Un formulaire incomplet ou non signé entraînera l'élimination automatique de la candidature.

Déroulement du concours :

Pré-sélection des candidats :

- Sélection réalisée sur place dans les établissements scolaires (lycées/collèges) avec les professeurs référents / les aumôneries / les groupes de jeunes (ex: scouts).
- Chaque référent présentera jusqu'à trois candidats présélectionnés.
- Les pré-sélections artistiques seront glissées dans une pochette avec les 3 formulaires dûment remplis des candidats présentés : avec le nom de l'établissement / nom de référent / tel / email

Sélection des lauréats :

- La pochette des 3 œuvres présélectionnées sera transmise à l'organisation du concours
- Un jury se chargera de la sélection finale. Constitué de professeurs d'arts plastiques et de référent culturel, entre autres, il sélectionnera les meilleures réalisations, selon 2 critères clairement établis (et communiqués aux référents en amont) :
- Le fond (lisibilité et clarté de la raison de croire) / la forme (maîtrise technique et esthétique)
- La remise des prix aura lieu à Nice, le mardi 10 février 2026 (date à confirmer) ; le lieu et horaires seront précisés ultérieurement. 12 prix récompenseront 4 catégories : Primaires / collégiens / lycéens / établissements (1er, 2nd et 3ème prix). Une soirée festive clôturera notre concours du Festival.

Restitution des œuvres :

- Les œuvres non retenues au à la pré-sélection pourront être récupérées simplement auprès des référents.
- Les œuvres retenues présélectionnées pourront être récupérées après la remise des prix (lieu, date et horaire à définir, autour du 10 février 2026).

Protection des données personnelles :

- Les données personnelles collectées (coordonnées des adultes référents) sont strictement limitées aux 3 œuvres présélectionnées par groupe.
- Les formulaires ne seront consultés que si l'œuvre est retenue, et uniquement si le formulaire est dûment signé.
- Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du concours et ne seront pas conservées au-delà de celui-ci.
- Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les responsables légaux peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification ou de suppression des données en contactant l'organisateur du concours.

Confidentialité :

- Les informations personnelles des participants ne seront ni diffusées ni publiées sans autorisation préalable.
- Les œuvres sélectionnées pourront être exposées ou publiées uniquement dans le cadre du concours, et avec mention de la cession des droits d'auteur signée dans le formulaire.
- Aucune donnée personnelle ne sera partagée avec des tiers, partenaires ou sponsors, sauf obligation légale ou consentement explicite.
- L'ensemble des membres du jury et de l'organisation s'engage à respecter la confidentialité des informations échangées dans le cadre du concours.

Consentement – Résumé à l'attention des parents :

En signant le formulaire d'inscription :

- Vous autorisez votre enfant à participer au concours artistique.
- Vous acceptez que l'œuvre puisse être exposée ou publiée dans le cadre du concours.
- Vous consentez à la cession des droits d'auteur de l'œuvre à titre gratuit pour les usages liés au concours.
- Vous acceptez que vos coordonnées soient utilisées uniquement si l'œuvre de votre enfant est sélectionnée, et exclusivement pour les besoins de l'organisation du concours.
- Vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans son intégralité.